

Pourquoi les futurs médecins libéraux ne s'installent plus en Île-de-France ?

La région Île-de-France est confrontée à une forte diminution du nombre de médecins généralistes et spécialistes libéraux, conséquence notamment d'une inadéquation entre les besoins et le nombre d'internes formés et d'une faible attractivité du modèle libéral.

Une enquête flash a été lancée par l'URPS des médecins libéraux d'Île-de-France auprès des médecins diplômés en Île-de-France depuis 2010*, afin de connaître les origines du faible niveau d'installation en libéral. Sur les 309 réponses reçues, 73,9% des médecins interrogés affirment que les conditions actuelles de l'exercice libéral ne sont pas favorables à leur installation. Ils soulignent plusieurs facteurs : la complexité administrative à l'installation (37,7%), les conditions économiques (29,7%), ou encore la charge mentale (19,4%).

Selon la majorité des personnes interrogées (57%), la principale solution économique afin de favoriser l'installation serait la revalorisation du tarif opposable, devant la mise en place d'une liberté tarifaire permettant d'adapter ses tarifs à sa clientèle et sa pratique (27,2%) et devant la prime à l'installation (9,1%).

Pour 84,4% des personnes interrogées, la revalorisation de l'acte médical à hauteur de 50€ serait une mesure plus déterminante que les aides à l'installation.

Il semble à présent évident que la réflexion générale doit porter sur l'attractivité du modèle économique de la médecine libérale qui se fragilise, faute d'un réalisme adapté au coût de nos pratiques. C'est un sujet prioritaire pour permettre un avenir aux jeunes praticiens qui sont en attente de conditions d'exercice répondant à leurs aspirations.

**enquête menée du 3 au 10 novembre auprès de 5627 médecins diplômés en Ile-de-France depuis 2010 et non encore installés en libéral.*

À propos de l'URPS médecins libéraux Île-de-France

L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Île-de-France représente les 21 000 médecins libéraux d'Île-de-France. Constituée de 60 médecins libéraux élus par leurs pairs pour cinq ans, elle a pour but de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. C'est une association loi 1901 créée par la loi du 21 juillet 2009 « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ».

Plus d'informations :

www.urps-med-idf.org

www.soignereniledefrance.org

Contacts presse

Primatice Conseil :

Thomas de Climens - thomasdeclimens@primatice.com | 06 78 12 97 95

Armand Rigaudy - armandrigaudy@primatice.com | 07 88 96 41 84